

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR
L'OCTROI ET LA GESTION DES
CONTRATS PUBLICS DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

VILLE DE MONTRÉAL

Requérante

**SIGNIFICATION
BORDEREAU DE TRANSMISSION**
(Suivant l'article 146.0.2 C.p.c. et Règle 6 R.P.C.S.)

EXPÉDITRICE:

M^e Paule Biron
CHAREST, GAGNIER, BIRON, DAGENAI
775, rue Gosford, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9
Téléphone : (514) 872-2932
Télécopieur: (514) 872-2828

DESTINATAIRE:

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

Courriel : greffe@ceic.gouv.qc.ca

NATURE DE L'ACTE DE
PROCÉDURE :

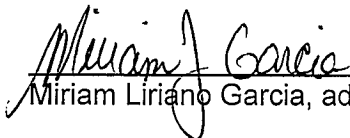
DEMANDE DE STATUT DE PARTICIPANT
Articles 13, 16 et 17 des règles de procédure de la Commission
d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans
l'industrie de la construction

DATE DE L'ENVOI :

Le 25 mai 2012

Nombre total de pages transmises incluant la présente : 6 pages

SIGNATURE DE L'OPÉRATEUR :


Miriam Liriano Garcia, adjointe juridique

N.B. Si cet envoi vous est transmis par erreur, veuillez en aviser immédiatement Mme Miriam Liriano Garcia au 868-4135. Veuillez de plus nous retourner par courrier la transmission originale reçue sans la reproduire.

VILLE DE MONTRÉAL

REQUÉRANTE

DEMANDE DE STATUT DE PARTICIPANT

**Articles 13, 16 et 17 des règles de procédure de la Commission d'enquête sur
l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction**

**AUX COMMISSAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA
GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION,
LA VILLE DE MONTRÉAL EXPOSE CE QUI SUIT:**

1. Le 23 mai 2012, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a confié à son Service des affaires juridiques le mandat de présenter en son nom une demande de reconnaissance du statut de participant aux travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, ci-après, la Commission (CE12.0758).
2. En décembre 2009, le conseil municipal de Montréal s'était unanimement prononcé en faveur de la nécessité d'une enquête publique afin de faire la lumière sur des allégations de fraude et de malversation dans l'industrie de la construction, leur impact sur le processus d'octroi des contrats et les liens entre le milieu de la construction et la politique municipale (CM 09 0994 du 1^{er} décembre 2009).
3. La Commission a été constituée dans le but de dresser un portrait de possibles activités de collusion et de corruption dans l'industrie de la construction et d'examiner des pistes de solution en vue d'enrayer ces fléaux.

4. La valeur annuelle d'octroi de contrats de construction par la Ville de Montréal dépassant 600 M\$, la Ville de Montréal a donc un intérêt important et direct en ce domaine qui l'incite à prendre part à titre de participant aux travaux de la Commission.
5. À l'issue de ses travaux, la Commission sera appelée à proposer au gouvernement des moyens permettant de prévenir et d'enrayer la collusion et la corruption dans l'octroi et la gestion des contrats publics de construction. Ces recommandations adressées au gouvernement pourraient se traduire en modifications législatives. Puisqu'en matière d'adjudication et d'administration des contrats, les municipalités ne disposent que des pouvoirs que le législateur leur attribue, la Ville de Montréal est susceptible d'être affectée par le rapport de cette Commission.
6. La Ville de Montréal a mis en place différentes mesures afin d'améliorer le processus d'attribution des contrats de construction et leur gestion. Il lui faut cependant poursuivre le resserrement des méthodes de contrôle afin de se doter de meilleurs outils de prévention. La lutte contre la collusion et la corruption requiert la mise à jour des méthodes et stratégies employées par ceux qui cherchent à contourner les règles applicables. La participation de la Ville de Montréal aux travaux de la Commission s'inscrit donc dans la poursuite de son engagement à faire échec aux stratagèmes portant atteinte à l'intégrité de l'octroi et de la gestion des contrats de construction qu'elle administre sur son territoire.
7. Informations recherchées aux termes de l'article 16 des règles de procédure de la Commission :
 - a) Nom et adresse :

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, suite R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
 - b) Nature de son intérêt aux travaux de la commission :

Suite à des allégations de corruption et de collusion en matière d'octroi de contrats de construction, le 1^{er} décembre 2009, le conseil municipal de la Ville de Montréal a manifesté son intérêt en adoptant une résolution demandant au gouvernement du Québec l'institution d'une enquête publique, demande ensuite formellement réitérée au conseil municipal du 2 février 2010.
 - c) Statut recherché :

Participant

d) Contribution susceptible d'être apportée :

À titre de principal donneur d'ouvrage de contrats de constructions municipaux à l'échelle du Québec, la Ville de Montréal est en mesure d'apporter un éclairage important à l'analyse des processus d'octroi et d'administration des contrats municipaux de construction

e) Identité de l'avocat représentant la Ville :

Me Paule Biron, avocate
775, rue Gosford, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9
Téléphone : 514 872-2932 (*ligne directe*)
Télécopieur : 514 872-2828
Adresse courriel : pbiron@ville.montreal.qc.ca

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COMMISSION:

ACCUEILLIR la présente requête

ACCORDER à la Ville de Montréal le statut de participant.

MONTREAL, ce 25 mai 2012


CHAREST GAGNIER BIRON DAGENAI
Procureurs de la Ville de Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR
L'OCTROI ET LA GESTION DES
CONTRATS PUBLICS DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

VILLE DE MONTRÉAL

REQUÉRANTE

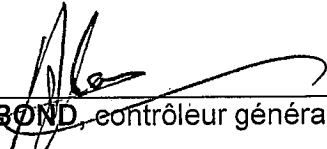
AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné. **ALAIN BOND**, contrôleur général de la Ville de Montréal, ayant mon bureau au 1555, rue Peel, 14^e étage, à Montréal, province de Québec, H3A 3L8, déclare solennellement :

1. J'ai pris connaissance de tous les allégués contenus à la présente demande de participant et tous les faits qui y sont mentionnés sont vrais;
2. Je confirme que les représentants de la Ville de Montréal ont pris connaissance des règles de procédure de la Commission et s'engagent à les respecter.



ET J'AI SIGNÉ


ALAIN BOND, contrôleur général

Assermenté devant moi, à
Montréal, le 25 mai 2012



Commissaire à l'assermentation
pour le Québec.

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR
L'OCTROI ET LA GESTION DES
CONTRATS PUBLICS DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

VILLE DE MONTRÉAL

Requérante

DEMANDE DE STATUT DE PARTICIPANT
Articles 13, 16 et 17 des règles de
procédure de la Commission d'enquête
sur l'octroi et la gestion des contrats
publics dans l'industrie de la construction

ORIGINAL

Notre dossier : 12-000003

M^e Paule Biron

Ligne directe : 514 872-2932

CHAREST, GAGNIER, BIRON, DAGENAIS

775, rue Gosford, 4^e étage

Montréal (Québec) H2Y 3B9

Téléphone : 514 872-2993

Télécopieur : 514 872-2828

BP0637